

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00377

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DANSE EN LIEN AVEC LES ACTIONS DU POLE METROPOLITAIN

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171010-D20170037710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DANSE EN LIEN AVEC LES ACTIONS DU POLE METROPOLITAIN

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, une ambition commune a été définie pour porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement, ceci afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement de l'attractivité du territoire métropolitain.

A ce titre, il a été décidé de mettre en place des actions visant à contribuer à l'appropriation par les habitants de cette coopération métropolitaine à travers les projets dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

Le volet culturel vise aussi à développer les liens entre les habitants du Pôle Métropolitain, afin de se forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant sur les grands événements, tels que :

- les biennales d'art contemporain et de la danse, alternativement une année sur deux, pour Lyon Métropole ;
- la biennale du cirque pour la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) ;
- la biennale internationale design pour Saint-Etienne Métropole ;
- le Jazz à Vienne pour ViennAgglo ;
- le festival des nouvelles voix pour la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Pour l'édition 2018 de la Biennale de la Danse de Lyon, la compagnie « Les Ballets Contemporains de Saint-Etienne », sous la direction de Mireille Barlet, propose aux stéphanois et aux ligériens de participer au défilé de la Biennale de la danse avec un projet s'intitulant : Un oiseau pour la paix.

Dès l'origine, ce projet a été conçu en résonance à la Biennale de la Danse. Il a par ailleurs été validé par les équipes de la Biennale de la Danse et notamment par Dominique Hervieux sa directrice.

Douze compagnies vont composer ce défilé 2018 qui seront les seuls représentants du territoire. Ce projet ambitieux par ses objectifs et ses exigences artistiques et pédagogiques, traduit la volonté de Mireille Barlet de développer un travail avec des MJC, centres culturels, centres sociaux (MJC des Tilleuls, Centre social Le Babet, Maison du Crêt de Roch, Espace culturel La Buire de L'Horme et le Centre Culturel de La Ricamarie).

Le projet « un oiseau pour la paix » défilera sur une musique électronique, composée par Julienne Dessagne du groupe Saschienne, référence de la musique électronique berlinoise. Le défilé prendra la couleur bleu, couleur de l'enfance et du rêve. Des marionnettes géantes d'oiseaux conçues par Eve Ragon, costumière, accompagneront les participants, ainsi qu'un char d'où s'envolera une nuée d'oiseaux, sur lequel le groupe Saschienne jouera en live.

Ce projet s'inscrit donc pour Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la résonance à la Biennale de la Danse de Lyon. Il apparaît donc nécessaire de préciser les conditions de la participation financière pour les actions qui auront lieu sur le territoire de la métropole.

Afin de rassembler et de faire travailler ensemble 200 danseurs amateurs, la compagnie de danse « Les Ballets Contemporains de Saint-Etienne », a prévu un planning de répétitions assez dense à partir du mois de novembre 2017. Un défilé est prévu à Saint-Etienne le 09 septembre 2018, il servira de répétition générale avant le défilé à Lyon le 16 septembre 2018.

L'ensemble de ces manifestations sera ouvert à tout public et gratuit.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € à la compagnie « Les Ballets Contemporains » pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce défilé. Le budget global de l'opération s'élève à 94 967 €.

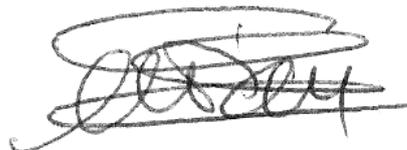
La dépense s'effectuera, au titre de la convention, à hauteur de 40% en 2017 et 60% en 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à hauteur de 7 000 € pour le projet de résonance à la Biennale de la Danse à la compagnie « Les Ballets Contemporains de Saint-Etienne » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture des exercices 2017 et 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU